

Numéros		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
535a	Gazons, algues marines, nousses et fibres végétales autres que le coton, n.d.	10 p. 100	17½ p. 100	17½ p. 100
535b	Chiffons et déchets inutilisables autrement que par retour à la fabrication, mais excluant les vêtements usagés et les déchets de tissus neufs, n.d.	En franchise	En franchise	En franchise
535c	Déchets de tissus neufs ou de vêtements usagés, n.d., importés par les fabricants pour fins exclusives de désintégration ou pour entrer dans la fabrication de torchons à essuyer ou autres dans leur propre établissement.	En franchise	En franchise	En franchise
535d	Etope tirée de fils ou tissus désagrégés, à pied d'oeuvre, n.d.; torchons et bourre, n.d.; déchets de tissus neufs, chiffons et déchets, à l'exclusion des débris et coupons.	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
536	Tissus de coton ou laine, ouate en feuilles, bandes cardées de fibres végétales, n.d.	12½ p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
537	Boudinages, fils de coton et chaînes totalement ou partiellement constitués de fibres végétales, à l'état simple, n.d., sans soie naturelle, artificielle ou laine.	12½ p. 100	17½ p. 100	25 p. 100
537a	Boudinages, fils de coton et chaînes totalement ou partiellement constitués de fibres végétales comprenant de la corde de fil, des cordes et des ficelles ordinairement utilisés pour l'emballage et autres fins, n.d., sans soie naturelle, artificielle ou laine.	20 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
537b	Fils de coton pour travaux de couture à la main ou mécanique.	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
537c	Boudinage, fils de coton et chaînes exclusivement confectionnés de fibres végétales autres que de coton, à l'exclusion de matières servant à la couture, au brochage ou à l'emballage, importés par des manufacturiers pour utilisation exclusive dans leurs propres établissements pour la fabrication de tissus ou l'isolation des fils conducteurs.	En franchise	10 p. 100	15 p. 100
538	Ficelle d'engergage ou ficelle utilisée par les moissonneurs.	En franchise	En franchise	En franchise
538a	Articles entrant dans le coût de fabrication de la ficelle d'engergage, ou de ficelle servant aux moissonneurs, importés pour cette fin exclusive par les manufacturiers spécialisés dans ce genre de produits.	En franchise	En franchise	En franchise
539	Cordages, de plus d'un pouce de circonférence, entièrement en fibres végétales, n.d.	20 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
540	Tissus entièrement en lin, ou en chanvre, ou en lin, chanvre et coton, non blanchis, mercerisés ou teints, n.d.	15 p. 100	25 p. 100	27½ p. 100
540a	Tissus entièrement de lin, ou de chanvre, ou de lin, chanvre et de coton, n.d.	20 p. 100	30 p. 100	32½ p. 100
540b	Tissus tressés ou soutachés entièrement de lin, de chanvre ou de coton, ou de lin, chanvre et coton, connus généralement sous le nom de rubans ou de toile, ne dépassant pas douze pouces de largeur, avec ou sans le poil coupé.	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
541	Tissus entièrement de jute, non blanchis ni colorés, n.d.	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
541a	Tissus entièrement de jute, n.d.	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
541b	Tissus tressés ou soutachés, entièrement de jute, ne dépassant pas douze pouces de largeur.	15 p. 100	22½ p. 100	25 p. 100
542	Tissus ou tricots, entièrement ou partiellement de fibres végétales, le poil de tous les tissus susdits étant coupé, n.d., ne renfermant pas de soie, de soie artificielle ou de laine.	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
542a	Tissus tressés ou soutachés n'ayant pas plus de douze pouces de largeur, faits entièrement ou partiellement de fibres végétales, n.d., ne devant pas renfermer de soie, de soie artificielle ou de laine.	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100